GE_GERICHTE JTAPI/675/2025 vom 20. Juni 2025

GE Cour de justice, 2025-06-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_JTAPI_675_2025

FR: GE_GERICHTE JTAPI/675/2025 du 20 juin 2025

IT: GE_GERICHTE JTAPI/675/2025 del 20 giugno 2025

Erwägungen

E. 13
Le commissaire de police a soumis cet ordre de mise en détention au Tribunal administratif de première instance (ci-après : le tribunal) le même jour.

E. 14
Enfin, il existe un intérêt public important à pouvoir éloigner M. A_____ de Suisse, compte tenu de son comportement délictueux en Suisse.

E. 15
Les autorités suisses sont quant à elles agi avec diligence, respectant ainsi leur obligation de célérité, étant rappelé qu'un entretien consulaire aura déjà lieu le 26 juin 2025.

E. 16
Pour finir, le tribunal constatera que les problèmes de santé de M. A_____, qui sont attestés dans les documents qu'il a remis au tribunal, ne contre-indiquent pas a priori l'exécution de son renvoi par avion, étant précisé que cette question devra encore être examinée le moment venu par l'instance compétente. Ces problèmes de santé ne font pas non plus apparaître son renvoi comme inexigible au sens de l'art. 83 LEI. Quant au fait que le précité a en Espagne une compagne et un enfant, le tribunal relèvera, d'une part, qu'aucun élément du dossier ne permet de vérifier cette

- 7/8 - A/2096/2025 assertion et, d'autre part, qu'en tout état, M. A_____ ne dispose d'aucun titre de séjour en Espagne, de sorte que la question d'une réadmission dans ce pays ne se pose pas en l'état.

E. 17
Au vu de ce qui précède, il y a lieu de confirmer l'ordre de mise en détention administrative de M. A_____ pour une durée de quatre mois, durée qui n'apparaît pas a priori disproportionnée eue égard aux démarches qu'il reste encore à effectuer avant qu'un vol ne puisse effectivement avoir lieu à destination de l'Algérie.

E. 18
Conformément à l'art. 9 al. 6 LaLEtr, le présent jugement sera communiqué à M. A_____, à son avocat et au commissaire de police. En vertu des art. 89 al. 2 et 111 al. 2 de la loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF - RS 173.110), il sera en outre communiqué au secrétariat d'État aux migrations.

- 8/8 - A/2096/2025

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.